

|                | UN AN   | SIX MOIS |
|----------------|---------|----------|
| Constantinople | Liq. 7  | Liq. 4   |
| Province.....  | 8       | 4.50     |
| trans. ....    | Frs. 80 | Frs. 45  |

## Le mal que font les légendes

Il y a des légendes qui ne veulent pas mourir. Elles sont nées dans le rire ou dans les larmes avec le hasard qui mêne le monde, et rien plus ne les tuer. Elles sont éternelles, plus vitales, plus fortes que la vérité. La science et la raison auront beau les poursuivre, l'histoire aura beau les mettre à nu et en sonder le ridicule et la vanité, elles restent indestructibles et même inattaquables. Et ceux qu'elles atteignent, ceux qui en sont les victimes n'ont aucun recours contre leur méchanceté. Elles ont le prestige d'un dogme, et tous ceux qu'elles flattent se liguent pour les imposer au respect et leur assurer une libre carrière. Qu'importe si elles ajoutent aux malheurs de l'humanité ! Il est, paraît-il, des êtres marqués par le destin pour subir tous les outrages. Il faut qu'ils supportent, muets et résignés, la fatalité qui les a jetés dans le troupeau des parias. Et cela ne suffit pas : il faut qu'ils endossent aussi tous les crimes de la terre. Quelque innocents soient-ils, ils doivent toujours payer pour les autres, pour ceux qui ont fait le mal. Ce sont des damnés. Tels sont les Juifs !

Le monde chrétien ne pardonne pas à Judas d'avoir trahi son Maître. Il poursuit de sa haine et de sa vengeance la race qui a fait supplanter le fils de Dieu. On raconte, mais sans pouvoir rien prouver, que Jésus pliant sous le faix de la croix s'arrêta devant la porte du Juif Ahasvérus pour se reposer et reprendre haleine. Ashavérus aurait chassé brutalement le Seigneur qui pour le punir lui aurait dit : « Tu seras errant sur la terre jusqu'à ce que je vienne ». Et depuis, le pauvre Juif marche en tous lieux, ne trouvant jamais un asile de paix. Il est condamné, et tous ses enfants le seront avec lui le long des siècles, au mépris des peuples qui ne sont pas de sa religion. On lui jettera des pierres, on le couvrira de boue, et lorsqu'il y aura une catastrophe on le rendra responsable. Il sera, demain comme aujourd'hui et comme hier, le bouc émissaire que l'on chassera dans le désert avec des imprécations pour qu'il expie toutes les iniquités de son prochain. Eh bien, je dis que tout cela est odieux. Et je dis encore que Jésus qui fut toute miséricorde et toute bonté, Jésus qui expira sur un gisant pour racheter toutes les fautes du genre humain, je dis que le Sauveur n'a pu laisser tomber de ses lèvres une condamnation drâconienne qui frapperait des innocents. Il pardonnera à ceux qui le soufflaient et le martyrisaient, car, disait-il : « ils ne savent ce qu'ils font ». Et il serait sans pitié pour ceux qui ne lui ont rien fait ? Alors donc, quelle serait cette justice ? La peine du talion n'est pas inscrite dans les Evangiles. Et cette peine vise l'offense. A plus forte raison ne frapperait-elle pas l'innocence. Ainsi, on veut faire du Christ le plus cruel des juges. N'est-ce pas blasphemé ? On oublie trop du reste que ce fut Ponce-Pilate qui livra Jésus aux bourreaux. Ce n'est pas, j'espère, parce qu'il se lava les mains qu'il est sans tache et qu'il est absous ? C'est lui le grand coupable, et son geste le rend encore plus criminel, parce qu'il est hypocrite et lâche. Or, Ponce Pilate gouvernait la Judée au nom des Romains. Et il ne fut pas du reste le seul ni le dernier dans l'empire à persécuter les chrétiens. Pendant plus de trois siècles ceux-ci seront mis hors la loi dans tous les pays soumis à Rome. Ils endurent toutes les souffrances, ils sont traqués comme des bêtes malfaîtes, ils meurent pour la foi. En l'an 284 leurs tourments ne sont pas finis ; avec l'avènement de Dioclétien commence l'ère des martyrs. Eh bien, les empereurs étaient-ils de la tribu de Juda ? n'étaient-ils pas des païens ?

Il n'est que la victoire de Constantin contre Maxence qui décida définitivement de l'établissement du christianisme comme religion officielle de l'empire. Alors, pourquoi notre malédiction n'accable-t-elle que les Juifs et pourquoi ne poursuit-elle pas les Romains ? C'est que la légende la plus stupide ne peut être effacée lorsqu'elle est gravée dans l'âme des croyants et des simples. Et ceux-ci forment les foules. Et ce sont les foules qui propagent et perpétuent le mensonge et l'erreur.

Vous vous demandez sans doute à quel propos je viens encore jeter une lance contre l'antisémitisme. Voici. J'ai eu ces jours-ci un long entretien avec de grandes dames russes qui appartiennent à la haute société tsariste. Ce sont des femmes qui ont subi toutes les humiliations et qui ont tout perdu. Elles ont l'exil le plus amer et le plus dur. Habituelles depuis leur enfance à l'Europe, elles sont tout à coup dans la misère ; elles commandaient à toute une armée de valets et de domestiques, aujourd'hui, elles n'ont que leurs bras pour les servir ; elles inspiraient le respect et la crainte, c'est à peine si maintenant elles attirent l'attention de celui qui passe ; elles sont mille fois plus malheureuses que les pauvres car ceux-ci ne connaissent aucun bienfaït de la fortune, et ils n'ont aucun regret, et ils savent travailler pour rester au moins libres et indépendants. J'ai vu des princesses habillées et chaussées comme des mendiantes. Elles sont évidemment dignes de pitié. Et elles ont raison de frapper d'anathème les bolcheviks qui ont brisé leurs vies et ruiné leur patrie. Mais pourquoi s'en prendre aux Sémites ? Ces malheureuses m'ont tenu des discours insensés. Elles voient la main de l'Iscaïote dans tous les malfaits qui ont été perpétrés en Moscovie. Si Rasputine a été poignardé et noyé, si Nicolas, sa femme et ses enfants ont été égorgés, si les grands-ducs, les chambellans, les généraux et tous les supposés de l'absolutisme ont été chassés ou réduits à l'impuissance, si la Révolution a fait couler un trône et tout un régime, c'est la faute au Juif ! Si la terreur rouge réside comme une vague fureuse de la mer Blanche à la mer Caspienne, et du Caucase aux monts Oursals, si la paix n'est pas encore gagnée, si les Alliés doivent courir au secours de la Pologne, enfin si l'angoisse étreint le monde, c'est encore la faute au Juif ! Que demain les étoiles s'éteignent, que la voûte céleste tombe sur nos têtes, que la terre s'ouvre comme un volcan gigantesque pour nous ensevelir tous dans ses laves, ce sera toujours la faute du Juif ! Voilà ce que voudraient nous faire croire ces milliers de Russes qui sont enfusés de leur pays pour chercher un refuge ici ou ailleurs. Et toute leur pensée est concentrée dans l'espérance que le jour de la vengeance l'aura bientôt. Ils se proposent dès à présent de châtier leurs bourreaux ! Ils rêvent de pogroms formidables qui faucheront le sémétisme jusqu'à la racine. Car ils ont compris, disent-ils, la leçon des choses : ils savent désormais que le Juif est l'antéchrist qui veut remplir la terre d'horreur. Et ils ont juré de l'abattre. C'est le premier article du programme que doit réaliser leur Restauration.

Pauvres gens ! et pauvres fous ! ils n'ont pas encore vu que le mal dont souffre la Russie vient d'autres sources. Ce n'est pas une poignée de Juifs qui a renversé le tsarisme, pour assouvir je ne sais quelles rancunes et quels appétits, c'est la haine qui s'était amassée pendant des siècles dans le cœur du moujik que le boyard traitait en bête de somme, c'est le dégoût, c'est la nausée que la corruption des no-

bles et des hauts fonctionnaires inspira aux bourgeois honnêtes et aux intellectuels laborieux, c'est le désir de nettoyer les écuries d'Augias, c'est la soif de justice et de liberté. Que si la République a dévié pour dépasser la monarchie dans l'oppression, si le bolchevisme est plus sanglant que le tsarisme, il est absurde de prétendre que c'est une fois encore le Sémité qu'il faut incriminer. Il y a, dit-on, des Juifs qui siègent au sein des Soviets. Et après ? n'y a-t-il pas aussi, et avec une majorité écrasante, de purs orthodoxes ? L'Eglise d'Orient va-t-elle être déshonorée et souillée pour cela ?

Il est à souhaiter vraiment que le bon sens l'emporte chez les Russes qui veulent constituer un Etat solide. Ils ne pourront réussir dans l'énergie tâche qui va s'offrir à leur vigilance et à leur activité que s'ils marchent résolument dans la voie qu'ont tracée les grands réformateurs d'Angleterre et de France. Ils doivent éviter à la fois la réaction et la révolution. Ils tireront tous les excès. Et ils condamneront sans appel les bûcherons de l'Inquisition. Les persécutions religieuses ne sont pas de notre époque. Nous avons de plus nobles soucis. Notre société issue de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen n'a qu'un but : protéger, défendre tous ceux qui sont pétris de même chair, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs, qu'ils soient catholiques ou protestants, boudhous ou musulmans, orthodoxes ou israélites. En dehors de l'égalité et de la fraternité, il n'y a place que pour la tyrannie. Les Russes veulent-ils revenir au passé ? Non, ce n'est pas possible, car ils auraient contre eux la conscience universelle.

Michel PAILLARÈS

On tenta d'assassiner  
M. Venizelos

Je venais d'écrire mon article sur l'antisémitisme russe lorsqu'un employé du journal est entré tout pale dans mon cabinet de travail pour m'annoncer que deux officiers grecs avaient tiré des coups de revolver sur M. Venizelos, à Paris, au moment où le premier ministre de Grèce montait dans un train. — Quelle est la signification exacte de ce monstrueux attentat ? J'attendrai pour le commenter que l'on nous donne des détails plus précis.

Ce fait-divers retentissant doit avoir indigné toute la France ou M. Venizelos ne compte que des amis ou des admirateurs ; il va soulever en Grèce des tempêtes de protestations. Mais quels sont les coupables ? les principaux ne sont pas certainement ceux qui ont tiré. D'autres cervaux ont armé leurs bras. Le drame a été conçu et préparé dans l'ombre par de hauts personnages qui visaient des buts politiques. Il sera d'un grand intérêt de découvrir jusqu'à l'âme du complot. En remontant aux sources on fera de troublantes constatations.

Quoi qu'il en soit, il n'y aura pas, chez les Alliés tout au moins, un honnête homme pour ne pas flétrir cette tentative d'assassinat. Tous les témoignages d'estime ou d'affection vont affluer vers l'homme d'Etat qui ne cessera pas une minute de travailler pour la grandeur de son pays et le bien de l'humanité.

M. P.

## Le journal officiel du monde

— o : o —  
Londres, D. N. C. Le « Journal officiel du monde » vient de paraître. Il est écrit en anglais et en français et porte comme titre « Ligue des Nations » et comme sous-titre « Journal officiel du monde ». Cet organe affirme dans son programme être le journal de tous les gouvernements indistinctement.

## L'accord militaire franco-belge

Paris, 12. T.H.R. — Mardi, écrivent les *Debats*, a été signé à Bruxelles par les représentants des états-majors français et belges un accord destiné à régler la coopération des forces de la France et de la Belgique en cas d'agression non provoquée.

Cet accord doit encore être approuvé par les gouvernements, puis complété par une entente politique permettant de réaliser, le cas échéant, les stipulations qu'il contient. L'intérêt évident des deux pays est d'en arriver plus tôt à cette entente qui sera pour les deux la meilleure sauvegarde.

Bruxelles, 12. T.H.R. — Après M. Brunet, président de la Chambre et député socialiste de Charleroi, un autre député socialiste, M. Branquet, a prononcé un discours en faveur de l'entente militaire franco-belge.

Il fait que la Meuse et l'autre Sambre-et-Meuse soient détendues. Il ne faut plus qu'on sacrifie la Belgique et une partie de la France. Si nous concluons cette alliance militaire avec la France, alliance défensive, un million d'hommes sera alors derrière la Meuse et, de jour-là, Liège sera Verdun.

LA LIGUE DES NATIONS  
Londres, 12. A.T.I. — Le secrétariat de la Ligue des Nations sera remanié. Il sera créé une section spéciale chargée d'enquêter sur les réclamations de droit international qui lui seraient adressées. Tous les litiges, d'importance quelle nature, entre grandes puissances ou nations secondaires, devront être exposés au secrétariat de la Ligue, qui, à son tour, transmettra les affaires en question aux tribunaux compétents.

## Radek à Berlin

6 lignes censurées  
La loi concernant le désarmement de la population est en vigueur depuis le 11 août.

Le gouvernement tchécoslovaque a décliné la demande de l'Allemagne tendant à l'extradition du leader communiste, Radek déclarant qu'il n'avait commis aucun crime politique. La presse allemande proteste contre ce point de vue. (T.S.F.)

## La Russie et les Alliés

Londres, 13 août

M. Lloyd George, répondant à une interpellation, a déclaré que l'Italie s'associe pleinement à l'attentat contre M. Venizelos.

## L'ATTENTAT CONTRE M. VENIZELOS

Paris, 13 août

Hier, au moment où M. Venizelos prenait le train pour rentrer à Athènes, cinq balles furent tirées contre lui par deux individus qui s'étaient mêlés à la foule.

Deux balles ont porté. L'une s'est logée à l'omoplate, l'autre dans la région iliaque. Les auteurs de l'attentat ont été immédiatement appréhendés.

Le président du conseil n'a point perdu connaissance et a rassuré son entourage. L'examen minutieux des blessures a transmis ses nombreux amis.

Cet attentat provoque à Paris une vive indignation. (Bosphore)

Les docteurs Desmarez, professeur agrégé, et Ledoux, qui soignent le président, ont publié le bulletin suivant :

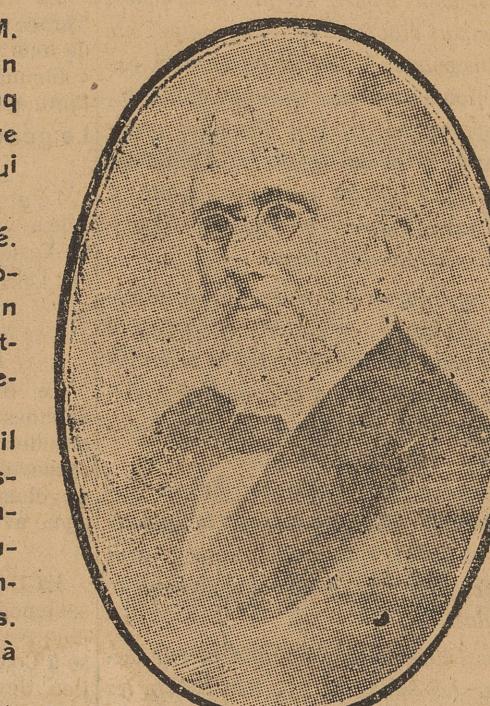
« Plaie contuse, par la balle, des parties molles de la région ilio-iliaque droite. Projectile logé dans la cavité axillaire gauche, et dont l'extraction sera faite ultérieurement. Le blessé présente un état général excellent. Ses blessures ne mettent aucunement sa vie en danger. — Docteur Desmarez — Docteur Ledoux ».

## L'arrestation des auteurs de l'attentat

Paris, 13. — Les auteurs ont été arrêtés ; ce sont Georgios Kyriakos sous-lieutenant dégradé, et Apostolou, ex-capitaine de corvette.

Au Haut-Commissariat hellénique

Plusieurs personnalités de la communauté grecque ainsi que des membres



du St-Synode et d'autres prélats se sont rendus dans l'après-midi d'hier au Haut-Commissariat de Grèce et ont exprimé au Haut-Commissaire leur indignation au sujet de l'attentat.

Un registre a été également ouvert au Haut-Commissariat. De nombreuses signatures y ont été apposées, parmi lesquelles nous avons relevé les noms de Mgr Do-rothéos, *locum-tenens* du patriarche œcuménique, M. Ledoux, premier dragon de l'ambassade de France, M. Léon Pissard, président du conseil d'Administration de la Banque de la Méditerranée, M. Tahtadjian, représentant diplomatique de la République arménienne, M. Madjian, membre du Conseil laïque, le grand-vicaire du patriarcat arménien, etc. etc.

Services religieux

Ce matin dans toutes les églises orthodoxes de Constantinople les services seront célébrés pour le rétablissement du président du conseil. De plus un *Te Deum* sera chanté en l'église de St-Constantin.

C'est Mgr Polycarpos, métropolite de Néocésarée qui officiera.

Les magasins grecs

Les magasins grecs seront fermés aujourd'hui jusqu'à midi.

titude que l'Angleterre et la France ont assumé envers la Russie.

## La santé du Kaiser

La Haye, 12 août.

Le Dr. Kan, haut fonctionnaire du gouvernement néerlandais, a visité l'empereur à Dorn. Il a déclaré que l'état de santé de Guillaume II n'est pas nullement inquiétant, comme le bruit en a couru. (Bosphore)

Conseil des ministres en France

Paris, 12 août.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin au conseil de Cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand.

Le conseil s'est presque exclusivement occupé de la question russe-polonaise. M. Millerand a donné connaissance des communications qu'il a reçues à ce sujet de M. Lloyd George. (Bosphore)

Le désarmement de l'Allemagne

Berlin, 12 août.

La réduction des effectifs de la Reichswehr continue activement. Les clauses du désarmement, arrêtées à Spa, sont régulièrement appliquées. (Bosphore)

## Roumanie et Hongrie

Bucarest, 12 août.

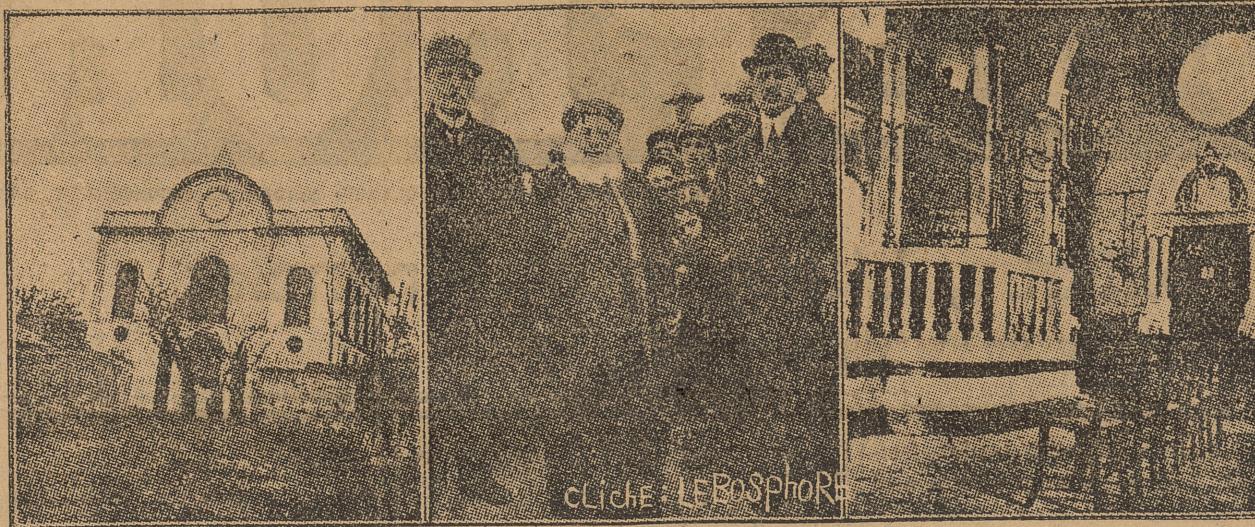
On constate une réelle détente dans les rapports roumano-hongrois. Les questions économiques se rattachant à l'annexion de la Transylvanie sont en train de recevoir une solution satisfaisante. (Bosphore)

## Impôts italiens

Rome, 12 août.

Un décret règle les modalités d'application du nouvel impôt complémentaire et progressif

## Les Juifs à Salonique



CLIQUE: LEBOSPHORE

La Synagogue de Bert-Saül  
(Aspect extérieur)S. E. Jacob Meir, grand-rabbin  
de SaloniqueLe Synagogue de Bert-Saül  
(Aspect intérieur)

Nous lisons dans l'Orient illustré :

L'élément israélite constitue la moitié environ de la population de Salonique. Sous le régime ottoman, le gouvernement était hostile au mouvement sioniste. Mais avec le régime hellénique actuel, tout a bien changé et un grand progrès a été accompli au point de vue politique et social : tout Israélite est libre de ses opinions. C'est un avantage qu'il ignorent sous les Turcs.

Autre chose qui n'existe pas au temps de l'ancien régime : l'organisation des artisans juifs en corporations qui, elles-mêmes, forment la fédération des corporations juives. Un projet d'organisation d'une école des Arts et Métiers est en très bonne voie et le samedi est reconnu aux Israélites comme leur jour de repos hebdomadaire.

Les Juifs jouissent à Salonique d'une situation commerciale florissante et leurs

financiers sont partout bien accueillis, particulièrement les banquiers Amar. On sait au surplus qu'une société anonyme vient d'être créée ici sous la raison sociale *La Banque Amar*, qui a commencé à fonctionner le 14 mai, au capital de 1.200.000 drachmes entièrement versées. Ils entretiennent avec les Grecs des rapports très étroits et très cordiaux. Ici, comme ailleurs, les Israélites se laissent aller, à leur penchant pour les carrières libérales : d'abord, à Salonique, un grand nombre de médecins, de journalistes et d'avocats juifs. Mais on ne rencontre aucun fonctionnaire israélite, la connaissance parfaite de la langue grecque étant exigée de tous les fonctionnaires du nouveau régime.

Ces dernières années le mouvement national sioniste a pris à Salonique une grande extension. On se souvient qu'après la déclaration de lord Balfour, M. Politis,

ministre des affaires étrangères, fit à son

déclarer en faveur de l'établissement d'un home national juif en Palestine. Dernièrement on a conçu le projet de l'établissement en Palestine d'une colonie composée de juifs de Grèce. Ce projet n'a pas encore reçu un commencement d'exécution, mais on espère qu'il aboutira.

L'administration hellénique est très favorable aux juifs qui moyennant une taxe sont exemptés du service militaire. C'est pourquoi l'on n'en trouve point dans l'armée. Mais ils sont électeurs et c'est le conseil communal qui leur délivre leurs cartes électorales.

D'une façon générale, le gouvernement hellénique et M. Adossidès, gouverneur de la Macédoine, méritent des éloges pour leur bienveillance avec laquelle ils traitent les Israélites et soulèvent les questions juives.

R. M.

## Fantaisie

## ECHOS ET NOUVELLES

## La Télégraphie électrique

Il y avait, dans un récent congrès international d'archéologie, un égyptologue et un assyriologue de marque. Donc, il devait se produire quelque chose car la présence simultanée d'une égyptologue et d'un assyriologue dans un local confiné expose toujours à la production d'un court circuit archéologique.

En effet, l'égyptologue tend à établir que la civilisation égyptienne a tout inventé et tout connu. Mais aussi-tôt, l'assyriologue, jetant feu et flammes comme une licorne atavique au travers des verres de ses lunettes, tend à démontrer que la civilisation assyrienne était fort en avance et que les Egyptiens n'ont pas été que d'honorables initiateurs.

Donc, les deux savants se trouvaient dans un champ clos au congrès. La lutte s'engagea sur le terrain de la télégraphie. L'égyptologue, en furetant dans les hypogées, avait trouvé des fils métalliques, en mauvais état à la vérité et coupés sur certains points. Mais leur ancienne élévation toute idée de sabotage : d'ailleurs les papyrus ne parlent d'aucune grève sous la 5e et la 6e dynastie. Le savant assyriologue conclut donc formellement qu'il avait découvert un « central télégraphique » datant de Chéops.

L'assyriologue fut tout d'abord, afferri. Il demanda cependant vingt-quatre heures pour examiner la thèse scientifique de son concurrent et promit d'apporter des preuves confirmatoires ou négatives avec une entière loyauté.

Le lendemain, en effet, eut lieu la discussion contradictoire dans le temple de Dehr-el-Bahri, récemment remis à neuf avec des piliers en béton armé de couleur chocolat.

L'assistance était haletante de curiosité : sur les bords du Nil, tout voisin, les crocodiles retenaient leur souffle.

« Je ne conteste pas, dit l'assyriologue, que les Egyptiens aient connu la télégraphie électrique. Mais les Assyriens les avaient largement dépassés. Vous ne trouverez pas de fils électriques dans leurs monuments pour une bonne raison excellente et péremptoire : ils ne se servaient que de la télégraphie sans fil, dont le poste central était à la tour de Babel. »

## Départ du colonel Haskell

Le colonel Haskell, Haut-Commissaire de l'Entente au Caucase, part aujourd'hui pour Paris afin de communiquer au Conseil Suprême le résultat de sa mission.

## Au ministère des travaux publics

Une commission a été constituée au ministère des travaux publics en vue d'examiner les projets relatifs à l'application des dispositions militaires du traité de paix, élaborés par la section de l'état-major général.

Cette commission composée des généraux de division Hilmi pacha, ministre de l'Evkaf, et Hamdi pacha, ministre de la marine par intérim et chef de l'état-major général, et du général de brigade Zeki pacha, ministre des travaux publics.

## Déclarations ministrielles

Les ministres se sont rendus hier à la nouvelle résidence du grand vizir à Niğde. On a délibéré sur l'ouverture de l'ambassade de l'Entente à Niğde.

## Les chemins de fer de Thrace

Le trafic sur les voies ferrées de Thrace vient de reprendre, la réparation de tous les ponts étant achevée. Les communications continues entre Constantinople et Andrinople ont recommencé.

## Le gouvernement

## et l'Entente Libérale

Le groupe modéré de l'Entente Libérale a tenu hier une réunion en son local de Veznedjiler, à Istanbul, pour délibérer sur l'attitude à adopter par le parti

## Le tarif des douanes

Le délai d'application du tarif des douanes de 1914 devant prochainement prendre fin, le susdit tarif ne sera pas renouvelé afin de permettre l'application des clauses prévues par le traité de paix signé avec la Turquie.

## On acquitte

La 1re cour martiale a promulgué une sentence d'acquittement en faveur des cinq personnes accusées d'avoir organisé à Constantinople un corps d'insurrection devant servir les projets d'Enver.

Ce sont le major Osman Zati bay, ex-chef d'état-major des fortifications des détroits de Dardanelles, Mehmed Ali effendi ex-intendant d'Enver, Yacoub, Ahmed Fezzi et Ego.

## Un comité exécutif sioniste

Le bureau de correspondance sioniste informe que les nouveaux leaders du sionisme, le juge Louis Brandeis, le professeur Weizman et M. Nahum Sokolow ont nommé M. Nehemiah de Lieme, M. Julius Simon et M. Useishkin, comme membres du comité exécutif de l'organisation sioniste, Lord Rothschild a été désigné comme président du comité exécutif. Il agira conjointement avec Sir Alfred Mond et M. Bernhard Slezner en qualité d'administrateur de l'organisation sioniste.

## La téléphonie sans fil

Des communications de téléphonie sans fil ont été établies entre Londres et Copenhague. Un message de salutations adressé par la reine Alexandra au peuple scandinave a été reçu.

## La peste à Adalia

La direction générale de la santé informe que la peste ayant fait son apparition à Adalia, les arrivages de ce port seront soumis à l'examen médical dans le premier port turc et à la dératification dans un des lazarets de Smyrne, de Touzla de Monastir-Aghzi ou de Sinope.

## Le comité interallié du charbon

Le comité interallié du charbon a décidé, dans sa séance du 9 août 1920, d'interdire, entre le 16 novembre et le 1er avril aux schleeps construits pour la navigation fluviale, l'accès dans le port de Zonguldak.

Cette mesure est commandée par l'état de la mer pendant cette période, et les faibles moyens de mouillage que possèdent les schleeps.

Des accidents récents ont rendu l'entrée du port de Zonguldak difficile, du fait de l'échouage de schleeps mal mouillés et insuffisamment surveillés.

## La Pologne, les Soviets et les Alliés

## La situation militaire

Varsovie, 12. T. H. R. — La marche convergente en direction de Varsovie des armées rouges venant du Nord et de l'Est, n'a, semble-t-il, écrit le *Temps*, que légèrement progressé.

La menace qui paraît la plus sérieuse est toujours au Nord.

Paris. « L'avance convergente vers Varsovie des armées rouges du Nord et de l'Est semble avoir progressé lentement, écrit le *Temps*, le secteur le plus sérieusement menacé est celui du nord. Le chemin de fer de Dantzig à Varsovie, sur la rive droite de la Vistule, a été coupé sur un front de 40 kilomètres et les forces rouges, principalement la cavalerie, avancent encore le long de la frontière prusso-polonaise.

Varsovie, 12. T. H. R. — Le prince Sapieha a adressé à Tchitchérine le télégramme suivant, daté du 10 août :

« N'ayant reçu aucune réponse à notre note du 5 août, mais apprenant que vos délégués se sont présentés à nos avant-postes et qu'ils attendent l'arrivée de notre délégué, nous avons envoyé aujourd'hui des parlementaires pour s'entretenir avec votre commandement. »

## Etats-Unis et Pologne

Paris, 12. A. T. I. — Une dépêche de New-York dit que le département d'Etat maintient encore en vigueur toutes les dispositions qui avaient été prises en ce qui concerne le commerce avec la Russie soviétique.

Aucun changement d'attitude n'interviendra pour le moment, dans l'attente des résultats qui donneront les pourparlers directs entre Polonais et Russes.

En tous cas, il semble que les Etats-Unis ne soient pas disposés à prendre part au blocus de la Russie.

Washington, 12. A. T. I. — Le département d'Etat a précisé le point de vue exposé dans sa note. Il déclare que le peuple américain désire sincèrement le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance polonaise : il ajoute que les Etats-Unis se sont engagés à donner à la Russie une aide pratique afin que celle-ci ne s'altère pas la sympathie des autres nations, en saccageant la Pologne. Les Etats-Unis demandent que la Russie proprement dite soit déarmée, à l'exclusion de la Pologne et de la Finlande. Ce fait devra être accompagné par une déclaration qu'aucune puissance ne pourra pénétrer en territoire russe.

C'est ainsi seulement que l'on pourra priver le régime bolcheviste de son action injustifiée.

## L'évacuation de Varsovie

Paris, 12. A. T. I. — Varsovie sera complètement évacuée. Seuls les départements officiels et une infime partie de la population ne se seraient pas retirés. La mission américaine, au complet, a quitté la capitale polonaise déjà depuis mercredi soir.

## Les opérations

Paris, 12. A. T. I. — D'après les nouvelles reproduites par la presse française, les succès de l'armée bolcheviste continuent. Malgré l'ouverture des négociations de Minsk, la cavalerie russe a exercé une forte pression dans le secteur de la Vistule. On s'attend à des opérations militaires importantes si les lignes de défense avancées polonaises se trouvent dans la nécessité de se replier. Il y aurait un grand combat aux portes de la capitale.

## Déclarations

de M. Lloyd George

London, 12. A. T. I. — M. Lloyd George a été catégorique, dit le *Times*, dans son discours qu'il a prononcé mardi à la Chambre des Communes. La situation se présente aujourd'hui comme grave, mais encore tout espoir n'est pas perdu.

Tant que l'on n'aura pas connu le résultat officiel des pourparlers russe-polonais on ne peut se prononcer d'une façon définitive.

## Commentaires de la presse

Zurich, 11. A. T. I. — (ret.) La situation militaire polonaise suscite dans la presse suisse de vives inquiétudes. On craint fort que les bolchevistes ne cherchent, par un dernier effort, à exploiter les derniers succès qu'ils ont remportés, et n'occupent de nouvelles lignes, rendant plus précaire qu'elle ne l'est la situation polonaise.

Par le nord, les bolchevistes se trouvent à une distance maximale d'environ 65 à 70 klm. de la capitale.

Paris, 12. A. T. I. — On considère ici comme inacceptables les conditions de paix que les bolchevistes ont présentées

La Pologne se trouverait privée de son indépendance. Dans ces conditions, il semble que la lutte doive continuer. Le *Matin* écrit que l'armée rouge prouve d'ailleurs nettement qu'elle n'a nulle intention de s'arrêter.

Le *Journal* dit : « On avait tout lieu de croire qu'à l'approche des négociations, les bolchevistes auraient accepté la trêve proposée par la Grande-Bretagne. Leur attitude démontre qu'ils veulent pousser à bout leur offensive. »

## Le cabinet de guerre de Varsovie

Le cabinet de guerre de Varsovie comprend M. premier ministre, M. Vitos Dzynski, président de la chambre des députés, M. Skulski, ministre de l'intérieur, M. Grabki, ministre des finances et le prince Sapieha, ministre des affaires étrangères. (Morning Post)

## EN TCHÉCO-SLOVAQUIE

## Les rapports avec la Pologne

Paris, 12. T. H. R. — Une déclaration officielle du gouvernement tchéco-slovène, reproduite par le *Temps*, exprime le désir que les négociations de paix mettent fin au conflit russe-polonais et que tous les traités de Paris soient enfin exécutés par toutes les nations intéressées.

La Tchéco-Slovène, affirme cette déclaration, pratiquera une politique de paix, de neutralité et de non-intervention. Néanmoins, certains indices montrent que des relations amicales sont prêtes à s'établir entre les deux Républiques slaves. C'est ainsi que le *Savřinik*, organe officiel du ministère des affaires étrangères de Prague, prend décidément parti pour un accord entre la Tchéco-Slovène et la Pologne. Cette attitude lui est dictée par des raisons politiques impérieuses qui commandent un rapprochement nécessaire entre les deux Etats. En plus, il y a aussi à prendre en considération des motifs économiques. Les exportations en Pologne s'étaient élevées l'année dernière à 370 millions de couronnes contre 75 millions d'importation polonaise.

\* \*

Paris, 12. T. H. R. — Suivant le *Petit Parisien*, le chef de la mission militaire française en Tchéco-Slovène déclare que la situation intérieure en Tchéco-Slovène ne lui permet pas de venir en aide à la Pologne.

## Le bassin houiller

## de Teschen

Paris, 12. T. H. R. — Le bassin houiller de Teschen, attribué à la Tchécoslovène, comprend 45 pds qu'occupent 49.247 mineurs. Ce sont là d'heureux symptômes qui permettent d'espérer que l'entente la plus complète régnera entre les deux jeunes Républiques. D'autre part, le *Temps* signale que les mineurs polonais et tchèques du bassin d'Ostrava et de Karvin qui, avant le déclassement touchant Teschen, ont lutté pour le plébiscite avec beaucoup d'acharnement, viennent de décider au cours d'une conférence que désormais ils travailleront solidairement. Ils ont prévu la création d'une organisation professionnelle qui comprend des sections pour chaque nationalité. Les associations particulières seront dissoutes le 1er octobre.

## LA SCÈNE ET L'ÉCRAN

## Programme du samedi 14

PERA

Ciné-Amphi. — Le lieutenant Berth Luxembourg. Le droit à la vie Palace. — Le baron de la mort Eclair. — Wanda Warerine Orientaux. — Le Vaisseau Mystérieux les 4me, 5me et 6me épisodes.

## — — —

## Théâtre National Israélite

## au Nouveau-Théâtre (ex-Skating)

Samedi 14 août à 10 h. précises du soir La célèbre opérette historique en 4 actes Schabes Koditsch (Le Saint-Sabbat)

## La Bourse

Cours des fonds et valeurs  
12 Août 1920  
Renseignements fournis  
par Nicolas A. Aliprantis  
Galata, Havar-Han No. 37

Cours cotés à 5 h. du soir au Havar Han.

### OBLIGATIONS

|                                  |      |    |
|----------------------------------|------|----|
| Emprunt Intérieur Ott. Ltd.      | 15   | 50 |
| Turc Unifié 4 qto.               | 88   | —  |
| Lots Tures.                      | 11   | 95 |
| Egypt. 1683 3 qto. Frs.          | 1350 | —  |
| 1908 3 qto. Frs.                 | 935  | —  |
| 1911 3 qto. Frs.                 | 915  | —  |
| Grece 1880 3 qto. Frs.           | 1150 | —  |
| 1904 2 1/2. Ltd.                 | 13   | 75 |
| 1912 2 1/2. Ltd.                 | 16   | —  |
| Anatolie I.C.d. f.41/2. . . . .  | 16   | —  |
| II 4 1/2. . . . .                | 16   | —  |
| III 4 . . . . .                  | 14   | 90 |
| Quais de Consigne 4 qto. . . . . | 22   | —  |
| Port Haidar-Pacha 5 qto. . . . . | 16   | —  |
| Quais de Smyrne 4 qto. . . . .   | 22   | —  |
| Eaux de Dercos 4 qto. . . . .    | 5    | 40 |
| de Scutari 5 qto. . . . .        | 5    | —  |
| Tunnel 5 qto. . . . .            | 5    | —  |
| Tramways . . . . .               | 5    | —  |
| l'électricité . . . . .          | 5    | —  |

### ACTIONS

|   |         |    |
|---|---------|----|
| Anatolie Ch. de fer Ott. Ltd.             | 19      | 80 |
| Banque Imp. Ottomane.                     | 38      | 40 |
| Assurances Ottomanes.                     | —       | —  |
| Brasseries réunies . . . . .              | 24      | —  |
| Louissances. . . . .                      | 26      | —  |
| Ciments Anatol. . . . .                   | 29      | 50 |
| Eski-Hissar . . . . .                     | 21      | 50 |
| Minoterie l'Union. . . . .                | 15      | 25 |
| Droguerie Centrale . . . . .              | 18      | 50 |
| Eaux de Scutari . . . . .                 | 33      | —  |
| Dercos (Raux de). . . . .                 | 8       | 50 |
| Balla-Karaldin . . . . .                  | 9       | 50 |
| Kassandra priv. ord. . . . .              | 16      | —  |
| Tramways de Consip. Jouissances . . . . . | 38      | —  |
| Téléphones de Consip. . . . .             | —       | —  |
| Commercial . . . . .                      | —       | —  |
| Laurium grec . . . . .                    | Fr. 1   | —  |
| Transvaal . . . . .                       | —       | —  |
| Chartered . . . . .                       | —       | —  |
| Régie des Tabacs . . . . .                | Ltg. 34 | 50 |
| Société d'Héraclée . . . . .              | —       | —  |
| Stéria. . . . .                           | —       | —  |
| Union Ciné-Théâtrale . . . . .            | 1       | —  |

### CHANGE

|                    |     |    |
|--------------------|-----|----|
| Londres . . . . .  | 417 | —  |
| Paris . . . . .    | 11  | 95 |
| Athènes. . . . .   | 7   | 60 |
| Rome . . . . .     | 17  | 70 |
| New-York . . . . . | 5   | 87 |
| Suisse . . . . .   | 5   | 20 |
| Berlin . . . . .   | —   | —  |
| Vienne . . . . .   | —   | —  |
| Hollande. . . . .  | —   | —  |

### MONNAIES (Papier)

|                                  |     |    |
|----------------------------------|-----|----|
| Livres anglaises. . . . .        | 415 | —  |
| Francs français . . . . .        | 173 | —  |
| Drachmes . . . . .               | 268 | —  |
| Lires italiennes . . . . .       | 121 | —  |
| Dollars . . . . .                | 112 | —  |
| Houbles Romanoff . . . . .       | 51  | —  |
| Leis . . . . .                   | 12  | —  |
| Couronnes . . . . .              | 52  | 25 |
| Marks . . . . .                  | 44  | —  |
| Levaks . . . . .                 | —   | —  |
| Billets Banque Imp. Ott. . . . . | 1   | —  |
| 1er Emission. . . . .            | —   | —  |

### MONNAIES (Or)

|                        |     |   |
|------------------------|-----|---|
| Livre turque . . . . . | 499 | — |
|------------------------|-----|---|

Bulletin financier publié par les agences Havas-Reuter.

|                             |        |       |
|-----------------------------|--------|-------|
| Paris clôture du . . . . .  | 1218   | —     |
| Ch. s. Londres . . . . .    | 50.25  | —     |
| s. Berlin. . . . .          | 30. .  | —     |
| s. Vienne . . . . .         | 7.18   | —     |
| s. New-York . . . . .       | 13.695 | inoté |
| s. Athènes . . . . .        | 29.25  | —     |
| s. Bucarest. . . . .        | 68.75  | —     |
| s. Rome . . . . .           | 229.25 | —     |
| s. Genève . . . . .         | 106.75 | —     |
| Bourse de Londres . . . . . | —      | —     |
| Clôture du 1218             | —      | —     |

|                        |        |   |
|------------------------|--------|---|
| Ch. s. Paris . . . . . | 50.25  | — |
| s. Berlin. . . . .     | 166. . | — |
| s. Vienne . . . . .    | inoté  | — |
| s. New-York . . . . .  | 3.6637 | — |
| s. Sofia . . . . .     | inoté  | — |
| s. Bucarest . . . . .  | inoté  | — |
| s. Rome . . . . .      | 73. .  | — |
| s. Genève . . . . .    | 21.875 | — |
| Prix argent . . . . .  | 58.814 | — |

## La Politique

### Au Patriarcat œcuménique

Notre article sur l'élection du patriarche œcuménique a fait quelque bruit au Phanar, où les avis sont partagés quant à la procédure à suivre dans cette élection.

Deux courants très nets existent. Les premiers voudraient que l'élection ait lieu immédiatement, et alors évidemment sur la base de l'ancien règlement. Dans ces conditions, le nombre des électeurs serait très limité, puisque seule Constantinople et les divers diocèses restés sous la domination ottomane pourront y participer.

Les autres — et ce sont les plus nombreux — demandent à ce que la réunion de l'Assemblée nationale, de la Constituante en quelque sorte, précède l'élection du patriarche. Ils disent, à l'appui de leur thèse, que le futur patriarche devant être désor-

mais l'élu de tout l'Hellénisme, ne peut pas recevoir son mandat d'un cercle aussi restreint d'électeurs que le proposent les premiers. Il est donc indispensable que la Constituante vienne établir au préalable le règlement nouveau sur la base duquel l'élection devra avoir lieu.

La masse du peuple grec est pour cette solution. Avec son gros bon sens, elle ne veut pas supposer qu'une autre thèse puisse être soutenue, à moins que l'on ne poursuive des intérêts déterminés que la question pourrait mettre en péril.

Le peuple se trompe rarement. Vox populi, vox Dei, dit un vieux proverbe latin.

En l'occurrence, dans le renouveau remarquable de l'Hellénisme, les situations doivent être très nettes, débarrassées de toutes les scorces du passé. Du moment que tous sont d'accord sur la nécessité de convoyer la Constituante, il serait maladroit de mettre à la tête du patriarchat œcuménique un patriarche qui pourrait demain n'être pas complètement d'accord avec l'esprit qui animera les débats de la Constituante et les décisions inévitables qu'elle sera amenée à prendre.

S'exposera-t-on ensuite à l'obstruction du chef même chargé d'appliquer les nouveaux règlements, ou va-t-on se trouver devant une crise patriarcale ? La question mérite d'être posée et sérieusement posée par les partisans de l'élection immédiate.

D'ailleurs, cela est tellement clair que l'on s'étonne que l'unanimité complète ne soit pas encore faite à ce sujet dans la communauté grecque. Du moment que l'on a la bonne fortune de n'avoir pas de patriarche à cette heure, ne vaut-il pas mieux en profiter pour amener une plus grande clarté dans les affaires nationales ?

### L'Informé.

## Dernières nouvelles

### Les fonctionnaires turcs de Smyrne

Le ministre de l'intérieur a informé le vali intérimaire de Smyrne qu'à la suite de la signature de la paix, les fonctionnaires qui désiraient rentrer à Constantinople étaient libres de le faire ; quant à ceux qui voudraient continuer leur séjour à Smyrne le gouvernement s'engagerait à entreprendre les démarches nécessaires pour les aider.

### La situation à Brousse

Les inspecteurs administratifs, envoyés en mission à Brousse, ont informé le ministère de l'intérieur que la situation normale est rétablie en cette ville, et que le vali ainsi que les fonctionnaires désignés, pour compléter les cadres de l'administration du vilayet, devaient rejoindre leurs postes respectifs le plus tôt possible.

### La reprise des relations diplomatiques

La commission spéciale constituée au ministère des affaires étrangères pour l'établissement des ambassadeurs, ministres et consuls qui seront accrédités auprès des puissances alliées, commence aujourd'hui ses travaux.

### 2 nouvelles censurées

### Les Etats séparés de la Russie

M. Bonar Law a déclaré à la Chambre des Communes que les Républiques indépendantes suivantes ont été constituées en dehors des limites de l'ancien empire russe :

La Pologne, la Finlande, l'Estonie, la Lituanie, la Latvia, la République arménienne d'Erivan, la Géorgie et l'Azerbaïdjan.

L'Ukraine, le gouvernement du général Wrangel en Crimée, le gouvernement de Verkhnie Udinsk, près du Lac Baïkal, et le gouvernement des Zemstvos de Vladivostock proclamèrent leur indépendance qui n'a pas encore été reconnue ni de facto, ni de jure.

La Finlande et la Pologne ont été reconnues de jure. Les autres de facto à l'exception des gouvernements de l'Ukraine, de la Crimée, de Verkhnie Udinsk et de Vladivostock. Les frontières ethnographiques de la Pologne ont été provisoirement déterminées par le Conseil suprême, mais les détails des frontières des autres pays sont l'objet de négociations entre leurs gouvernements.

## Haut-Commissariat de la République Française

Une erreur de mise en page nous a empêché de publier hier la liste des distinctions que, sur la proposition du Haut-Commissaire, le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à certains membres du corps enseignant de Constantinople.

Nous nous empressons de réparer cet oublie.

Sont nommés :

### Officiers de l'instruction publique

Mesdemoiselles les Supérieures des pensionnats de Ste-Elizabeth ; de Ste-Euphémie ; de Ste-Pulchérie ; des Assomptionnistes de Koun-Kapou ; de Notre-Dame de Sion. Mademoiselle Jeanne Jacob, institutrice. MM. P. Apostolidès, proviseur du Collège français ; R. P. Bruno, supérieur du collège St-Louis ; A. Chuzel, professeur au lycée de Galata-Sérai ; E. Thomas, professeur au lycée de Galata-Sérai.

### Officiers d'Académie

Mme E. Adam, directrice de l'école Zappeion ; M. Papathéodore, institutrice ; M. Pisa, directrice de l'école des filles de l'Alliance israélite ; H. Strouvali, sous-directrice de l'école Ecole Zappeion.

MM. T. C. F. Marie Amateur et Marie Aglibert (directeur et professeur des Ecoles des Frères Maristes.)

E. Arditti, professeur aux cours du soin de l'Université populaire.

C. Benoit, professeur au lycée de Galata-Sérai.

Z. Bezuidjen, professeur.

R. P. Bonaventure, professeur au Séminaire des Capucins de St-Louis.

G. Bianco, professeur au lycée de Galata-Sérai.

## REVUE DE LA PRESSE

## PRESSE TURQUE

## Le réel deuil

Du *Peyam-Sabah*:

Quel est le deuil réel pour une nation ? N'est-ce pas de tirer un enseignement du malheur, de circonscrire le mal par des mesures clairvoyantes et de chercher les moyens de ne plus s'exposer à l'avenir à un pareil danger ?

Voilà, depuis l'armistice, nous n'avons guère su tenir ce deuil réel. Pourrions-nous le tenir maintenant après la conclusion de la paix. Loin d'améliorer notre situation depuis l'armistice, nous n'avons fait que l'aggraver.

Si nous ne nous dessillons pas les yeux nous avons encore beaucoup à souffrir de nos tares. Nous devons procéder à des actes de nature à établir des relations amicales et pacifiques entre les Puissances de l'Entente et nous autres, et ce dans le but de rentrer à l'avenir en possession de nos droits frustrés et usurpés. C'est ainsi que notre amendement sera possible.

A notre avis, il n'y a pas aujourd'hui en Orient des politiques séparatistes. Il n'existe, qu'une seule politique entente, car l'Italie, la France et l'Angleterre, ces trois grandes puissances se trouvent dans l'obligation de sacrifier leurs différends, quelques vifs qu'ils soient, à l'entente qu'elles ont conclue durant la guerre générale et qui à coup sûr dura encore bien des années. 2. Les politiques clandestines n'ont aucune utilité pour nous, elles ne peuvent que nous induire en erreur et nous entraîner de parties en parties.

Nous perdons les dernières occasions si nous tablons sur Moscou, si nous comptons sur le Turc, le Turkestan ou sur tout autre recoin de l'Asie. Il importe de ne pas sacrifier la vérité à des utopies.

Les nations doivent songer d'abord elles-mêmes à leur salut pour avoir le droit de bénéficier ensuite de l'assistance étrangère.

Nous n'encadrons pas de noir notre journal, ni ne pleurons comme un enfant. Nous envisageons le réel deuil qui est de à porter pratiquement remède à nos plaies qui saignent encore.

## Une nouvelle attribution à la Grèce

De l'*Alemdar*:

Le développement des Etats provient du développement intellectuel des nations. L'Allemagne a été exposée au coup le plus grave, mais elle n'est pas morte comme nous. Elle s'efforce de résister en bloc aux maux et désastres. Quant à nous, nous allons fonder comme sel, nous allons nous désagréger. Venizelos nous connaît en tout cas mieux que nous-mêmes. Il a compris que la dernière carte de Moustapha Kemal n'était qu'un bluff et il a contracté un engagement vis-à-vis de l'Europe. Nous n'avons pas jusqu'ici vu la Grèce faillir à son engagement ; sur le front de Smyrne, elle a pu avancer jusqu'au point qu'elle visait. Elle a purgé la Thrace des forces de Djafar Tayar. La Grèce est appelée à avancer en Anatolie. Mais ne va-t-elle pas demander ou après-demain réclamer des concessions pour cette attribution ?

N'a-t-elle pas le droit de le faire ? Qui paiera si ce n'est cette pauvre nation ? N'est-ce pas dommage ?

Du moment qu'il est possible de tirer profit de la situation, comment se fait-il que nous ne parvenions pas à retirer du sang nos deux mains ?

La Grèce adopte une attitude très bienveillante à l'égard de la population musulmane des régions qu'elle occupe. Si le Sultan Fatih n'avait pas accordé à l'émigré grec, les priviléges religieux, il nous aurait été impossible aujourd'hui de rester à Constantinople. Mais nous ne saurons nous empêcher de nous étonner d'entendre de personnes déclarer que ce grand Souverain a ainsi commis une faute.

La Grèce a su apprécier ce geste. Une nation ne peut durer que par la reconnaissance et non par la tyrannie.

## Après la signature

Du *Vakit*:

Nous ne croyons pas que la ratification du traité par les Puissances de l'Entente se fera dans un court laps de temps.

Ces Parlements vont-ils approuver intégralement les textes des traités qui ont été passés avec l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie ? si nous prenons en considération les événements qui se sont déroulés lors de la signature de notre traité, il n'est pas incongru de poser cette question.

Alors que les Puissances de l'Entente s'étaient mises au préalable d'accord au sujet de toutes les dispositions de notre traité, certains ont hésité à le signer et ces hésitations ont duré des semaines entières. La signature d'un traité de paix par quelques délégués est sans doute chose beaucoup plus avisée que la discussion et sa ratification par un Parlement.

Dans ce cas, il est fort probable que de plus grandes difficultés soient suscitées au traité au sein des Parlements des Etats dont relèvent les délégués qui ont tellement hésité à le signer.

L'intervalle entre la signature et la ratification du traité ne saurait mettre en

danger nos intérêts, car il n'y a pas un seul Turc qui puisse concevoir l'existence au sein des Chambres européennes d'un seul parti qui réclamerait la modification du traité à notre détriment.

## PRESSE ARMENIENNE

## La signature

Du *Djagadamard*:

Le 10 août ouvre une nouvelle ère dans l'histoire contemporaine. L'ancienne Turquie n'existe plus. Tous les peuples qui ont langui durant des siècles sous son joug sont aujourd'hui maîtres de leurs destinées ou le deviendront peu à peu. Quant à la Turquie, elle se confinera dans ses nouvelles limites essentiellement turques en faisant son deuil de ses anciennes splendeurs et de ses prétentions, et en se privant de la possibilité d'exploiter cruellement la sueur et les souffrances des diverses nations.

Comme Etat allié, le délégué de la République arménienne, Avédis Aharonian qui a été échancré pendant des années de souffrances et des luttes de tout un peuple a solennellement apposé en vainqueur sa signature au bas du traité. Les délégués turcs se sont trouvés en présence des délégués des grandes Puissances ainsi que du plénipotentiaire d'un jeune Etat qui a été constitué au prix de leurs sacrifices.

## Le jour de deuil

Le peuple turc a vécu par des guerres constantes et par des pillages : il s'est abreuvi de sang. Il a condamné à l'extermination les peuples chrétiens qui se trouvaient placés sous son joug. Il a transformé des contrées fertiles en enfers et en ruines et instauré le plus pire des despots et des tyrammes. Dans un accès de frénésie, il s'est attaqué contre ses amis et protecteurs et contre ses sujets pour les anéantir. Il a trempé ses mains dans le sang de tout un peuple.

Hier c'était un jour de deuil pour nos voisins, mais un jour de délivrance pour les victimes.

Un peuple qui vit dans des conditions pareilles est fatallement condamné à voir des jours de deuil.

## AVIS

## Du ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

## AVIS

## De la préfecture de la ville :

La construction des égouts et de la chaussée devant le *Veladethane* de Cadiogha, estimée à 194.700 piastres, est mise en adjudication. La première adjudication aura lieu le 30 août et la clôture définitive le 2 septembre 1920. Les intéressés sont priés de s'adresser à la direction de l'intendance de la préfecture de la ville.

## AVIS

## De la préfecture de la ville :

La construction d'une barrière à l'entrée de la rue du débarcadère à Azap Capou ainsi qu'une baraque à l'intérieur de la susdite rue, a trouvé adjudicataire à Pts. 20.500. La clôture définitive de l'adjudication devant avoir lieu le 16 août 1920, les intéressés sont priés de s'adresser à la direction de l'intendance de la préfecture de la ville.

## AVIS

## De la préfecture du ville :

La location du casino sis à Aya Capou (circonscription de Fatih) appartenant à la préfecture ainsi que de six cents mètres carrés de terrain situés devant le casino a trouvé acquéreur à 500 pts par mois. La clôture définitive aura lieu le 19 août 1920. Les intéressés sont priés de s'adresser à la direction de l'intendance de la préfecture de la ville. (3447-2)

## AVIS

## De la préfecture de la ville :

Le magasin sans numéro sis à Emin-Eunu, à coté du Bon Marché de Salonique, dans la circonscription municipale de Bayazid et appartenant à la préfecture a trouvé un locataire acquéreur pour 2600 piastres par mois. L'adjudication définitive aura lieu le 14 août, les intéressés devront s'adresser à la direction de l'intendance de la préfecture de la ville.

Dans ce cas, il est fort probable que de plus grandes difficultés soient suscitées au traité au sein des Parlements des Etats dont relèvent les délégués qui ont tellement hésité à le signer.

L'intervalle entre la signature et la ratification du traité ne saurait mettre en

## No d'enregistrement

5565

## Patriarcat Ecuménique

## Tribunal Spirituel

Dispositif de l'arrêt du Tribunal Spirituel sous No 121 et en date du 6 juillet 1920, sur le procès de divorce, jugé par défaut, entre le nommé Fyodor Alexan-drovitch Chamchine et Sophie Ivanovna Chamchine, née Clein.

Par ces motifs

Le Tribunal Ayant vu les articles 16, 77, 79, 155, 156, 201 et 207 des Instructions Procédurales du Patriarcat Ecuménique.

Jugeant par défaut de la défenderesse et décrétant à l'unanimité,

Accepte le procès pour divorce, sous jugement, de Fyodor Alexan-drovitch Chamchine contre Sophie Ivanovna Chamchine, née Clein, sous No 2133 et en date du 23 Mars 1920, comme légal et prouvé.

Déclare dissous le mariage existant entre les parties, par la faute de la défenderesse,

Ordonne la publication du dispositif du présent arrêt dans trois numéros consécutifs des journaux *Ecclasiastiki Alithia et Bosphore*, paraissant à Constantinople,

Impose à la défenderesse, comme ayant étudié la justice et comme partie perdante dans le procès, les frais et dépens de justice du présent arrêt, de procès-verbaux et des actes judiciaires, se montant à piastres sept-cent-soixante-six (766 piastres), avancés par la partie diligente.

Jugé, décreté et prononcé aujourd'hui,

Le Président

(Signé) Le Métropolite de Philippopolis BENJAMIN.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS. Pour copie conforme à l'original Patriarcat Ecuménique le 15/28 juillet.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS.

Le ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

Le métropolite de Philippopolis BENJAMIN.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS.

Le ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

Le métropolite de Philippopolis BENJAMIN.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS.

Le ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

Le métropolite de Philippopolis BENJAMIN.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS.

Le ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

Le métropolite de Philippopolis BENJAMIN.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS.

Le ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

Le métropolite de Philippopolis BENJAMIN.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS.

Le ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

Le métropolite de Philippopolis BENJAMIN.

Le 2me Secrétaire,

(Signé) ATHANASE CAROULIS.

Le ministère des finances :

Un terrain « muk » de 650 mètres comprenant un bâtiment en pierre à un étage de 300 mètres carrés, sis aux environs de Hodja Pacha, quartier Caraki Hussein Tcheliébi, rue Hudavendighiar sur le parcours du tramway, en un excellent emplacement, et, comme propriété de l'ancienne administration des chemins de fer et ports militaires, dépendant de la commission des liquidations, est mis aux enchères à partir du 14 août 1920. Les acquéreurs sont priés de s'adresser munis du cautionnement requis à la direction générale des biens domaniaux du ministère des finances.

Le métropolite de Philippopolis BENJAMIN.